

Bulletin d'histoire politique

La gouvernance en Nouvelle-France Présentation

Denis Monière



Volume 18, numéro 1, automne 2009

La gouvernance en Nouvelle-France

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1054764ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1054764ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique

VLB Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Monière, D. (2009). La gouvernance en Nouvelle-France : présentation. *Bulletin d'histoire politique*, 18(1), 7–8. <https://doi.org/10.7202/1054764ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2009

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

é
rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Dossier thématique

Présentation

La gouvernance en Nouvelle-France

Denis Monière

Président de la Société du patrimoine politique du Québec

À titre de président de la Société du patrimoine politique du Québec, il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue aux quatrièmes entretiens Pierre-Bédard. La tenue de ce quatrième colloque est pour notre jeune association un signe de pertinence puisque nos activités s'installent dans la durée.

L'organisation de ces colloques annuels remplit deux objectifs : stimuler le goût pour la recherche sur le Québec et laisser des traces de nos réflexions par la publication des actes de ces colloques dans le *Bulletin d'histoire politique*. L'an dernier nous avons commémoré le quarantième anniversaire de la tenue de l'Exposition universelle de 1967.

Cette année nous avons choisi de mettre les projecteurs sur les institutions de la Nouvelle-France afin de commémorer à notre façon l'établissement en Amérique d'un provignement de la France. Nous voulions à l'occasion du quatre centième anniversaire de la fondation de Québec revisiter le fonctionnement politique et administratif de la Nouvelle-France et faire le bilan de la recherche historique et politologique sur l'exercice du pouvoir en situation coloniale.

Je ne vous cacherai pas que c'est avec une certaine inquiétude que nous avons accepté de lancer ce projet compte tenu du phénomène de la désaffection à l'endroit de l'histoire politique dans les universités québécoises. Depuis quelques années, on dénonce la désertion de ce champ de recherche, l'absence de recrutement de nouveaux professeurs, ainsi que l'éradication de cette discipline dans la formation au secondaire et au collégial, comme l'a illustré le débat sur la réforme du programme. Notre scepticisme s'est peu à peu dissipé lorsque nous avons reçu les premières

réponses à notre invitation à participer à ce colloque. Nous avons trouvé suffisamment de chercheurs actifs pour couvrir les dimensions essentielles de la gestion de la Nouvelle-France. Cet intérêt est aussi attesté par la présence du public qui est venu assister à ce colloque. Quoi qu'on en dise, la société de la Nouvelle-France, même si elle n'est pas un sujet d'engouement académique, conserve néanmoins quelques adeptes qui y consacrent leurs recherches.

Nous voulions aussi par ce colloque jeter un regard nouveau sur une question qui portait à débat il y a une trentaine d'années, à savoir quelle était la nature du régime français ? Pour simplifier, il y avait deux façons de répondre à cette question : l'une qui plaquait le modèle de la métropole en colonie et qualifiait le régime français de féodal, absolutiste et militariste, et l'autre qui soutenait qu'en situation coloniale se produisait un processus de différenciation qui reflétait les particularités du milieu géographique et sociologique. La situation coloniale entraînait des adaptations de sorte que des pratiques nouvelles s'inscrivaient dans les formes juridiques du modèle métropolitain. Le fonctionnement des sociétés coloniales ne pouvait être calqué sur les normes métropolitaines, il impliquait nécessairement un système de déviance comme l'ont montré les exemples sud et nord-américains. Comment dès lors caractériser le régime politique de la Nouvelle-France ?

Certes la Nouvelle-France vit dans le cadre de l'absolutisme, mais les gouverneurs éprouvent beaucoup de difficultés à imposer la loi. L'insubordination et la désobéissance n'étaient-elles pas favorisées par les distances, la faiblesse du réseau de communication, ce qui limitait les capacités répressives de l'appareil d'État ? En raison des conditions du milieu et de la spécificité de la situation coloniale, peut-on caractériser le régime français de tyrannique ou de despotique ? Cette vision n'est-elle pas le produit d'une construction idéologique visant à légitimer et à glorifier le changement de métropole ? Le regard sur la Nouvelle-France aurait-il été différent si Wolfe avait perdu la bataille des Plaines d'Abraham ? Évidemment ce type de questionnement relève de l'uchronie et ne trouvera pas de réponse dans les travaux historiques, mais il met en relief le caractère relatif des interprétations.

Notre ambition aujourd'hui sera plus modeste et académique. Il s'agira d'examiner les structures politiques et administratives de la Nouvelle-France, d'analyser les modes de représentation, les relations de pouvoir, l'administration de la justice, les spécificités du régime seigneurial, les rapports avec les autochtones. Nous souhaitons que les discussions se fassent dans une perspective comparative en évaluant la gouvernance de la Nouvelle-France par comparaison avec le système de pouvoir de la métropole ou encore en comparant les institutions de la Nouvelle-France avec celles des colonies américaines.